

Interclubs 2019-2020

Décisions de la Fédération :

5 divisions : D1-D2-D3-D4-D5

Limite d'inscription pour les Clubs

D1	12 février 2020	Demande de la place vacante en D1
	27 février 2020	Composition des équipes
D2	03 mars 2020	<u>Confirmation par les Clubs de leur place prévue en D2</u>
	03 mars 2020	Demande de la place vacante en D2
	07 mars 2020	Composition des équipes
D3	10 mars 2020	
D4	10 mars 2020	
D5	02 avril 2020	

Composition de la D1 20 équipes

- Les 15 premières de D1

1	Bridge Club Du Perreux [Didier LENFANT]
2	Bridge Club Du Perreux [Bruno PRELI]
3	Les As Du Bca Vincennes [Isabelle CHALLIER]
4	Bridge Club Du Perreux [Catherine KREMER]
5	Bridge Club Leon Gamme [Jean Claude ORMAN]
6	Bridge Club De L'Aulnoye [Soha SAFAI]
7	Bridge Club Du Perreux [Valerie BEAUQUEY]
8	Abc Saint Maur Bridge Club [Michel THIEBAUT]
9	Bridge Club Du Perreux [Claire MARTEL]
10	Bridge Club Du Perreux [Christine FROSSARD]
11	Bridge Club Leon Gamme [Jean MAURY]
12	Abc Saint Maur Bridge Club [Daniele CHONE]
13	Bridge Club LTSM [Nadège MARCIANO]
14	Abc Saint Maur Bridge Club [Alain GAUTHIER]
15	Bridge Club Joinville Le Pont [Patrice MEUNIER]

- Les 4 premières de D2

1	B C Saint Mande A.B.B.S.M [Michael TRAN]
2	Abc Saint Maur Bridge Club [Philippe NOEL]
3	Bridge Club Du Perreux [Pierre MILLIER]
4	Bridge Club Du Perreux [Jean Paul LORNAGE]

- 1 place vacante

Places des Clubs en D1

Bridge Club du Perreux	8 équipes
ABC Saint Maur Bridge Club	4 équipes
Bridge Club Leon Gamme	2 équipes
Les As du BCA Vincennes	1 équipe
Bridge Club L.T.S.M	1 équipe
Bridge Club de l'Aulnoye	1 équipe
Bridge Club Joinville le Pont	1 équipe
Bridge Club ABBSM	1 équipe

Composition de la nouvelle D2 28 équipes

- Les 5 dernières de D1

16	Bridge Club Creteil [Andre PICARLE]
17	Bridge Club Paris Est [Joseph BOUTBOUL]
18	Abc Saint Maur Bridge Club [Bruno REGARD]
19	Bridge Club De Lesigny [Michele MIROUX]
20	Bridge Club De Lagny [Christian REAN]

- Si la place vacante en D1 est attribuée

5] Bridge Club De Lesigny [Gérard LAGRANGE]
---	--

Les 17 autres équipes de D2

6	Abc Saint Maur Bridge Club [Eric FASTREZ]
7	C.S. Marne Bridge Club [Jane DASSONVILLE]
8	Bridge Club De Rosny [Christian BURGUET]
9	Bridge Club Saint Mande A.B.B.S.M [Yves AUBERT]
10	Bridge Club Paris Est [Monique ROUJOL]
11	U.S.F Bridge Club [Samuel ROZENBERG]
12	Bridge Club Du Perreux [Lella GOZLAN]
13	C.S. Marne Bridge Club [Olivia DAUVERCHAIN]
14	Bridge Club De Sucy En Brie [Gérard SAMPIC]
15	Guermantes Bridge Club [Lucienne CANDÉS]
16	Bridge Club De L'Aulnoye [Bernard CABO BROSETA]
17	BRIDGE CLUB DE CLAYE SOUILLY [Caroline BARRE]
18	Bridge Club Noiseen [Michel GITTARD]
19	Bridge Club De L'Aulnoye [Tam CHAU MINH]
20	Abc Saint Maur Bridge Club [Andre VALLIN]
21	Abc Saint Maur Bridge Club [Laurence GAUTHIER]
22	U.S.A. Alfortville B C [Dominique MAZALEYRAT]

- Les 5 premières équipes de D3

1	B C Saint Mande A.B.B.S.M [Bernard FONBONNE]
2	Abc Saint Maur Bridge Club [Gilbert MOACHON]
3	Bridge Club De Lagny [Henri BORENTIN]
4	B C Saint Mande A.B.B.S.M [Yvan VERONNEAU]
5	Bridge Club Joinville Le Pont [Irene LE GOFF]

1 place vacante

Si la place vacante en D2 n'est pas attribuée

6] Le Trefle Vincennois Bridge Club [Christine CROZET]
---	---

Si la place vacante en D1 n'est pas attribuée

7	Bridge Club Creteil [Christian PINARD]
---	--

- Si la place vacante de la D1 est attribuée, l'équipe Bridge Club De Lesigny [Gérard LAGRANGE] joue en D2 et il reste 1 place vacante en D2

Si cette place vacante n'est pas attribuée par la commission des Compétitions, l'équipe remplaçante 6^{ème} de D3 sera retenue :

- Si l'équipe Bridge Club De Lesigny [Gérard LAGRANGE] joue en D1, il reste 1 place vacante.

Si cette place vacante n'est pas attribuée par la commission des Compétitions, l'équipe remplaçante 7^{ème} de D3 sera retenue :

]

Places des Clubs en D2

ABC Saint Maur Bridge Club	5 équipes	
ABBSM	3 équipes	
Bridge Club de Lesigny	2 équipes	
Bridge Club de l'Aulnoye	2 équipes	
Bridge Club Paris Est	2 équipes	
CS Marne Bridge Club	2 équipes	
Bridge Club De Lagny	2 équipes	
Bridge Club Noiseen	1 équipe	
Bridge Club Joinville Le Pont	1 équipe	
Bridge Club de Claye Souilly	1 équipe	
Bridge Club du Perreux	1 équipe	
U.S.F Bridge Club	1 équipe	
Guermantes Bridge Club	1 équipe	
Bridge Club de Rosny	1 équipe	
USA Alfortville	1 équipe	
Bridge Club de Sucy	1 équipe	
Bridge Club Creteil	1 équipe	+1?
Le Trefle Vincennois B C		+1?

IMPORTANT Pour cette saison, les Clubs ci-dessus doivent confirmer, avant le 12 février 2020, qu'ils présenteront bien des équipes pour toutes les places qui sont attribuées en D2, la composition des équipes pouvant n'être donnée que le 03 mars 2020.

Places vacantes en D1 et D2

Les Clubs désirant faire une demande exceptionnelle pour une place vacante en D1 ou D2, doivent présenter celle-ci avant le 12 février 2020 auprès de la Commission des Compétitions.

Composition de la D3 L'inscription est libre

Composition des D4 et D5 L'inscription est libre, mais doit respecter les critères d'indice :

- Aucune équipe ne peut jouer en D5 si son IV est supérieur à 143
- Aucune équipe ne peut jouer en D4 si son IV est supérieur à 190
- Aucun joueur ne peut jouer en D5 si son IV est supérieur à 40
- Aucun joueur ne peut jouer en D4 si son IV est supérieur à 60

Montées et descentes

D1	Les 5 dernières équipes descendent en D2
D2	Les 4 premières équipes montent en D1 La 5 ^{ème} équipe est remplaçante Les 6 dernières équipes descendent en D3
D3	Les 5 premières équipes montent en D2 La 6 ^{ème} équipe est remplaçante

Pas de descentes
D4-D5 Pas de montées ni descentes

Rappel

Les équipes sont constituées de 4 à 6 joueurs. Un 7^{ème} joueur est autorisé en D4 et D5.

Les places en Interclubs appartiennent aux Clubs et non aux joueurs qui ont participé.

Ce sont ces Clubs qui gagnent ou perdent des places dans les divisions 1 et 2.

Si un Club abandonne une place en D1, il ne peut bénéficier d'une place supplémentaire en D2

Attribution des places vacantes

Un Club peut faire une demande exceptionnelle pour cette place auprès de la Commission des Compétitions, mais celle-ci n'est pas obligée de l'accorder.

Priorité sera donnée à un Club, pour une équipe se constituant avec des joueurs du Comité, ayant gardé leur place dans la division concernée et issus d'un autre Club.

Sans demande exceptionnelle, la place vacante revient à l'équipe remplaçante.

Organisation des épreuves d'Interclubs

Division 1 20 équipes

Demi-Finales : 2 poules de 10 équipes en simultané

- Les 2 poules doivent être équilibrées
Elles doivent comporter un nombre équivalent d'équipes d'un même Club
- Toutes les équipes se rencontrent
Les équipes d'un même Club doivent se rencontrer dans les premiers tours
- Les 5 premières équipes de chaque poule vont en Finale de Comité
Les 5 dernières équipes de chaque poule vont en Petite Finale de Comité

Finales de Comité : Finale et Petite finale 2 poules de 10 équipes en simultané

- Les équipes s'étant déjà rencontrées marquent le résultat de leur ½ finale
- La Finale de Comité qualifie pour la Ligue suivant les places disponibles
- Les 5 dernières équipes de la Petite Finale descendent en D2

Division 2 28 équipes

Demi-Finales :

Les équipes ont le choix, entre le groupe d'après midi ou du soir.

Les qualifications seront faites en fonction de la participation et du poids respectif de chaque demi finale, en privilégiant le groupe du soir.

Les équipes d'un même Club doivent se rencontrer dans les premiers tours

Afin d'équilibrer et d'éviter les bye, le directeur des compétitions peut imposer à une ou plusieurs équipes tête de série le choix du groupe dans lequel elles devront jouer

Finales de Comité : Finale 1 groupe de 16
Petite finale 1 groupe de 12

- La Finale de Comité qualifie pour la Ligue suivant les places disponibles
- Les 6 dernières équipes de la Petite Finale descendent en D3

Règlement de la FFB

44.4 – Montées et descentes

Un système de montées et descentes est organisé obligatoirement entre les divisions 1 et 2, entre les divisions 2 et 3, il est facultatif entre les divisions 3 et 4. Le nombre de descentes doit être la partie entière de $N/5+1$, N étant l'effectif de la division. Le nombre de montées doit être inférieur d'une unité si N est inférieur à 40 et de 2 unités si N est supérieur ou égal à 40 (notamment pour régler certains cas exceptionnels prévus dans le règlement du Comité). N.B. Si un club abandonne une place en division 1, il ne peut bénéficier d'une place supplémentaire en division 2

44.5 – Places vacantes

Comme le nombre de montées est toujours inférieur au nombre de descentes, il y a toujours au moins une place vacante en division 1, et en division 2. En outre un club peut engager moins d'équipes dans une division que son nombre de places réservées.

L'attribution de ces places est du ressort du comité, mais sauf demandes exceptionnelles de certains clubs ou situation particulière du comité, ces places doivent être réservées en priorité aux équipes ayant participé à la finale nationale dans la division inférieure puis aux clubs des premières équipes exclues de la montée.

Le règlement du comité doit permettre à un club de demander au comité une place supplémentaire en Division 1 ou en Division 2, mais le comité n'est pas obligé de l'accorder.

Si après application du règlement du comité et de cet article il reste une ou plusieurs places vacantes dans les divisions 1 et 2, elles sont attribuées d'office aux équipes de plus fort rang dans la division inférieure. Une équipe ne peut refuser de jouer dans la division supérieure à ce titre.